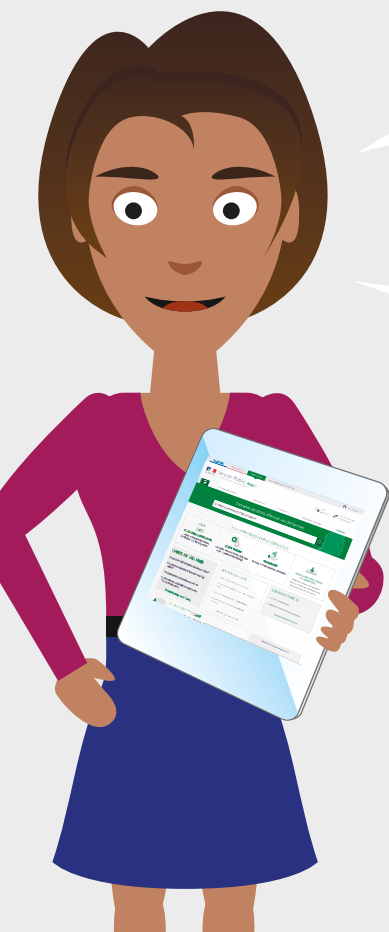


VOTRE ASSOCIATION 100% EN LIGNE

Service-Public-Asso.fr



Besoin de créer
votre association de bridge ?
Vous changez de trésorier ?
Votre club de sport s'arrête ?

Pour créer, modifier
ou dissoudre votre association...
faites vos démarches en ligne !

SERVICES EN LIGNE : MODE D'EMPLOI

Pratique :

sur interieur.gouv.fr

découvrez le mode d'emploi en vidéo !

Les services en ligne sont proposés aux usagers pour simplifier leurs démarches.

Il reste possible de créer, modifier ou dissoudre une association en remettant un dossier à sa préfecture.

Numériser les documents nécessaires

Attention : ces documents doivent être numérisés et mis au format PDF (700 ko maximum).

• Pour créer une association, les pièces obligatoires :

- le procès-verbal de l'assemblée constitutive ou son extrait daté et signé ;
- les statuts de l'association datés et signés.

• Pour modifier une association :

- pièces obligatoires pour toutes les modifications : le ou les procès-verbaux de l'organe délibérant ou l'extrait de procès-verbal daté et signé ;
- + pièces supplémentaires obligatoires pour modifier le titre, l'objet, les statuts ou le siège : les nouveaux statuts de l'association signés ;
- + pièces supplémentaires obligatoires pour désigner un mandataire : le mandat signé d'une personne du bureau ou du conseil d'administration.

Se connecter sur Service-Public-Asso.fr

1

Service-Public-Asso.fr
Le site officiel de l'administration française

Une question ? Services en ligne et formulaires

Connaitre vos droits, effectuer vos démarches

Creation, prefecture du Morbihan, subventions...

FICHES PRATIQUES LES PLUS CONSULTÉES

FORMALITES ADMINISTRATIVES	FONCTIONNEMENT	FINANCEMENT	ASSOCIATIONS SPECIFIQUES ET FONDATIONS
Déclaration, Immatriculation, Statuts, Modification - dissolution, Agrément ...	Dirigeants, Bénévoles, Constitution de partie civile, Organisation d'un événement ...	Subventions, Dons, Activités commerciales ...	Fondations, Associations de parents d'élèves, Associations de propriétaires

Accès aux démarches en ligne.

2

Services en ligne et formulaires


Prenons l'exemple d'une création.

Services en ligne les plus demandés

- Création d'une association (e-crédation)
 - > Demande de subvention en ligne - Administration d'État
 - > Consulter les annonces des associations et fondations
- Dissolution d'une association (e-dissolution)
 - > Demande des numéros Siren et Siret comme association employeur
 - > Publication des comptes annuels des associations, des fondations et des fonds de dotation
 - > Chèque emploi associatif (CEA) - espace employeur
 - > Guichet unique du spectacle occasionnel (Guso)
 - > Ma démarche Fonds social européen (FSE)
 - > Demande de subvention spécifique Programme Erasmus +
 - > Déclarations relatives aux accueils collectifs de mineurs (ACM)
 - > Offrir une mission de service civique
 - > Alerter la Miviludes
- Modification d'une association (e-modification)
 - > Consulter ou télécharger une convention collective en version numérique
 - > Recherche sur les entreprises immatriculées au RCS
 - > Publication des comptes des organisations syndicales et professionnelles

Voir l'ensemble des Services en ligne

3

Accéder au service en ligne  *Clic !*

4

Pas encore de compte ?

CRÉER VOTRE COMPTE ASSOCIATION

Connectez-vous avec l'un des partenaires FranceConnect

Gagnez du temps lors de vos démarches et accédez aux sites des organismes partenaires sans vous authentifier.



Créer son compte ne prend qu'une minute !

Une démarche en cinq étapes

5

Création d'association

1 Déclarant

2 Etat civil de l'association

3 Administration de l'association

4 Pièces justificatives

5 Récapitulatif de ma démarche

Mode d'envoi de ma déclaration

L'envoi de la demande par internet ne valide pas la création de votre association et ne préjuge pas de la conformité de sa demande. Votre dossier sera instruit par la préfecture, sous-préfecture ou la direction départementale de la cohésion sociale dont dépend le siège social de votre association.

Pour compléter votre démarche, vous devez obligatoirement joindre les pièces justificatives suivantes au format PDF:

* Procès-verbal de l'assemblée constitutive

Ajouter un fichier : Depuis mon ordinateur Depuis mon porte-documents Service-public.fr

Glisser - déposer un fichier ici

C'est ici que les documents préalablement scannés sont ajoutés.

Important :
*Bien penser à envoyer !
L'administration envoie en confirmation un récépissé par courriel.*

Envoyer ma demande

Pour gagner du temps lors de votre prochaine démarche, nous vous conseillons de :

- Mettre à jour mon compte service-public.fr avec les informations renseignées dans cette démarche
- Conserver dans mon compte service-public.fr les pièces justificatives ajoutées dans cette démarche

Envoyer >

Faire ses démarches sur Service-Public-Asso.fr



C'est sûr

- ✓ valeur juridique identique à celle d'une démarche au guichet ;
- ✓ récépissé reçu dans les 24h ;
- ✓ documents stockés en toute sécurité ;
- ✓ suivi du dossier en ligne ;
- ✓ service accessible 24h/24h ;
- ✓ démarche éco-responsable (pas de papier, pas d'encre, pas de déplacements).

C'est plus rapide qu'au guichet

- ✓ démarches faites en 30 minutes ;
- ✓ traitement administratif accéléré.

Sur Service-Public-Asso.fr, il n'y a pas que les démarches de création, modifications ou dissolution. Les associations peuvent aussi faire leurs demandes de subvention auprès des collectivités territoriales partenaires, consulter les annonces publiées au journal officiel Associations, embauche de personnel avec le chèque emploi associatif, etc.

Création, modification, dissolution : bon à savoir

Ces services en ligne ne sont pas accessibles aux associations domiciliées en Moselle, dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, pour cause de régime juridique spécifique à ces départements ;

Les modifications et la dissolution ne sont accessibles qu'aux associations disposant d'un numéro RNA (registre national des associations). Les associations créées avant 2009 n'en disposent généralement pas ; elles doivent donc déposer leur dossier au greffe des associations ou le lui envoyer par voie postale. Un numéro RNA sera alors attribué ; il rendra possible toutes les démarches en ligne.

Perdu sur Service-Public-Asso.fr ? Besoin d'information sur votre espace personnel ?
Visitez notre blog : 2016.service-public.fr

Démarches en ligne :

Service-Public-Asso.fr
Le site officiel de l'administration française

Plus d'informations :
interieur.gouv.fr
associations.gouv.fr



ministere.interieur
[@Place_Beauvau](https://twitter.com/Place_Beauvau)

